



Règlement interne du Badminton Lausanne Association (BLA)

Saison 2021 / 2022

Valable dès le 12 janvier 2022

Le terme « le joueur » s'entend pour les Dames ainsi que pour les Messieurs.

Le présent règlement s'applique aux membres de l'association BLA ainsi qu'aux personnes qui participent aux activités organisées par elle.

Transition des statuts du 24 nov. 2016 à ceux du 25 novembre 2021

Continuité

Les membres de l'association au sens des statuts de 2016 deviennent immédiatement et automatiquement membres adultes au sens des statuts de 2021. Les membres d'honneur précédemment désignés deviennent immédiatement et automatiquement membres d'honneur au sens des statuts de 2021.

Les personnes actives au sein de l'association mais qui n'étaient pas ou ne pouvaient pas être membre au sens des statuts de 2016 (principalement les moins de 18 ans), demeurent non-membres, mais peuvent entreprendre des démarches pour devenir membres.

Le Président, les membres du comité et les vérificateurs des comptes demeurent en fonction et l'avancée dans leurs mandats respectifs est conservée.

Cotisations

Les membres de l'association au sens des statuts de 2016 qui ont payé leur cotisation pour la saison 2021-2022 via l'inscription à un cours collectif ou se sont vu offrir leur cotisation à cause de leur rôle dans les activités de l'association, sont considérés comme ayant payé leurs cotisations de membres au sens des statuts de 2021 pour l'exercice en cours.

Les non-membres qui ont payé leur participation à un cours collectif et qui font les démarches pour devenir membres sont, si ces démarches aboutissent, considérés comme ayant payé leurs cotisations de membres pour l'exercice en cours. Les autres cas de figure seront traités individuellement par le comité.

Prestations

À partir du 25 novembre 2021, il est nécessaire d'être ou de devenir membre de l'association pour s'inscrire dans les cours collectifs des groupes compétition. Les non-membres inscrits dans ces cours avant le 25 novembre 2021 n'ont pas besoin de devenir membre pour continuer de bénéficier de ces prestations. Ils devront par contre le devenir s'ils veulent se réinscrire dans ces cours la saison prochaine.

Cotisations annuelles des membres de l'association

Membre adulte : CHF 50.-

Membre junior : CHF 50.-

Membre d'honneur : Gratuit

Le statut de membre et la cotisation qu'il implique se renouvellent automatiquement de saison en saison (1^{er} juillet au 30 juin). Pour éviter ce renouvellement, les démissions doivent être adressées par écrit au comité au plus tard le 31 mai.

Pour une inscription en cours de saison, les cotisations sont dues en entier à l'association. Les cotisations d'un membre démissionnaire au cours de la saison restent également propriété de BLA. Des exceptions peuvent être prononcées par le comité.

Prix des cours collectifs

Juniors plaisir :

Petits-Loups (nés entre 2011 et 2015) : CHF 250.- / 1x sem – CHF 350.- / 2x sem

Kids (nés entre 2007 et 2011) : CHF 350.- / 1x sem – CHF 450.- / 2x sem

Ados (nés entre 2003 et 2007) : CHF 490.- / 1 x sem – CHF 590.- / 2x sem

Adultes plaisir :

Adulte débutant et moyen : CHF 570.- / 1x sem -

Adulte avancé : CHF 570.- / 1x sem - CHF 880.- / 2x sem

Groupes compétition :

Minibad : CHF 400.-

Juniors compétition : CHF 400.-

1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ligue : CHF 400.-

LNA : Prix des cours collectifs et abonnement B4L pris en charge par le club.

Tous les membres de l'association ont un rabais de CHF 50.- sur le prix des cours collectifs.

Après le 25 novembre 2021, l'inscription dans les cours collectifs nécessite d'être ou de devenir membre de l'association. Des exceptions peuvent être prononcées par le comité (joueurs au bénéfice d'une Licence+, joueurs d'autres clubs temporairement dans la région, etc).

Tous les membres du comité de l'association ont l'accès libre aux cours collectifs.

Les prix ci-dessus ne donnent droit à aucune préemption autre que la participation aux entraînements et, le cas échéant, l'accès à la compétition Interclub. Cependant elle permet de conclure un abonnement B4L à tarif préférentiel.

Absence aux entraînements :

Groupes plaisir : Seules les absences de plus de 2 mois pour raison valable sont remboursées, sur demande écrite, justificatif à l'appui.

Groupes compétition : Pas de remboursement en cas d'absence.

L'inscription aux entraînements est annuelle, pas de remboursement en cas de démission en cours de saison.

Interclubs :

Les licences Swiss Badminton des capitaines d'équipe sont prises en charge par le club. Tous les autres joueurs en sont débiteurs.

Le port du t-shirt du club est obligatoire pour tous les matchs IC. Il peut être acheté, à moindre prix auprès du secrétariat.

Le joueur informe au plus vite son capitaine en cas d'absence à une rencontre à laquelle il avait été convoqué.

2 tubes de volants sont à disposition des équipes lors de chaque rencontre à domicile.

Pour les agapes suivant les rencontres, 2 bouteilles de boissons non alcoolisées sont offertes par le club et sont à demander à la réception du Centre. Toutes les autres boissons doivent être achetées à la réception du Centre. Elles y sont vendues à prix préférentiels pour ces occasions.

La cuisine est mise à disposition des équipes du BLA. Toutefois, elle doit être rendue propre, le frigo vidé, les poubelles sorties. Les verres vides doivent être déposés dans le container idoine à l'extérieur du Centre.

Les équipes doivent commencer le rangement vers 22h40 et avoir quitté le Centre au plus tard à 23h sans que le personnel de la Fondation ait à le leur rappeler.

Bus :

Priorité pour l'utilisation du bus du club :

1. Tournoi junior
2. LNA
3. Autres équipes dans l'ordre d'arrivée de la demande.

Le bus doit être rendu, propre, le plein effectué.

Tournois juniors :

Le coaching des tournois juniors suivants est organisé par le club :

Circuit junior vaudois – Circuit junior inter cantonal – Tournoi Nationaux – Championnats Suisses Juniors.

Pour autant que 4 joueurs soient présents.

Le bus se déplace dès 6 joueurs. Le joueur qui part avec le bus rentre obligatoirement avec le bus.

Le club prend en charge, pour les tournois ci-dessus, les frais de coaching (interne et délégué) et d'une nuit d'hôtel lorsque le lieu de tournoi est éloigné et que celui-ci se déroule sur deux jours. Le secrétariat organise la nuitée. Une éventuelle nuit supplémentaire est à la charge du joueur et lui sera refacturée.

Les frais d'inscription sont à la charge du joueur ainsi que les frais d'essence en cas de transport individuel.

Rôles et compétences :

Organisation des entraînements, composition des équipes, modification des contingents : Entraîneur responsable, M. Tchoumakov.

Déroulement des IC : Chaque capitaine est compétent pour organiser les IC de son équipe.

Contact :

Toute demande doit être adressée à l'adresse du club : club@badmintonlausanne.ch.

Le secrétariat y donnera suite ou la transférera au Comité si celle-ci relève de sa compétence.

Direction du club :

Le Comité est compétent pour toute demande particulière et prend toutes les décisions jugées nécessaires à la bonne marche du club. Chaque été, il apporte à ce règlement les éventuelles modifications utiles à la saison suivante.

Prilly, le 12 janvier 2021

Le Comité